

Passer d'un médicament biologique de référence à un médicament biologique biosimilaire

Qu'est-ce qu'un médicament biologique ou biosimilaire?

Les médicaments biologiques sont des médicaments fabriqués à partir de cellules vivantes. Il s'agit d'un type de médicament différent des médicaments traditionnels qui sont fabriqués à l'aide de produits chimiques. Comme les médicaments biologiques sont fabriqués à partir de cellules vivantes uniques, il y a toujours de très légères différences entre les lots.

Les médicaments biologiques servent à traiter de nombreuses conditions médicales, comme le cancer, l'arthrite, le diabète, les maladies inflammatoires de l'intestin, le psoriasis et la vascularite.

Les médicaments biologiques biosimilaires (ou biosimilaires) sont des copies très similaires des médicaments biologiques de référence (le médicament biologique de marque original) ayant déjà été vendus au Canada. Ils sont aussi efficaces que leur médicament biologique de référence.

Passer d'un médicament biologique de référence à un médicament biologique biosimilaire

Lorsqu'un médicament est commercialisé, il est protégé par un brevet. Un brevet est une entente juridique qui empêche d'autres compagnies de faire des copies du médicament pendant un certain temps. Lorsque le brevet d'un médicament biologique arrive à échéance, d'autres compagnies peuvent commencer à fabriquer une version biosimilaire du médicament. Les biosimilaires sont soumis au processus d'autorisation par Santé Canada, comme n'importe quel autre médicament.

Les biosimilaires sont beaucoup moins chers que le médicament biologique de référence. Ils sont moins chers parce qu'il est plus facile de fabriquer un biosimilaire à partir d'un médicament biologique déjà disponible au Canada. En raison des économies réalisées au niveau de la recherche et de la concurrence accrue, le prix des biosimilaires est nettement inférieur à celui des médicaments biologiques de référence.

Passer de médicaments biologiques de référence à des biosimilaires peut faire économiser aux systèmes de santé et aux régimes d'assurance-médicaments des centaines de millions de dollars à court terme. Cet argent peut être réinvesti dans le système de santé pour répondre aux besoins.

Sécurité de la transition

Passer d'un médicament biologique à un biosimilaire est sécuritaire.

Les experts conviennent qu'il n'y a pas de réelles différences dans le fonctionnement ou la sécurité des médicaments biologiques de référence et les médicaments biologiques biosimilaires. S'il existe de légères différences entre les médicaments eux-mêmes, des études ont montré qu'ils sont tout aussi efficaces pour traiter votre problème de santé et tout aussi sûrs.

Un grand nombre de patients sont déjà passés des médicaments biologiques de référence aux médicaments biosimilaires.

La transition d'un médicament biologique de référence à un biosimilaire a déjà eu lieu dans de nombreux pays, ainsi qu'au Canada. Cela signifie que des milliers de personnes atteintes de la même maladie que vous sont probablement déjà passées d'un médicament biologique de référence à un biosimilaire.

Comment effectuer la transition?

La transition est normalement simple et directe.

Si vous prenez actuellement un médicament biologique et qu'un biosimilaire est disponible, votre fournisseur de soins de santé ou votre régime d'assurance-médicaments peut vous demander de changer de médicament.

Votre médecin doit approuver la transition d'un médicament biologique de référence à un médicament biosimilaire (dans la plupart des cas).

Votre pharmacien ne peut pas remplacer votre médicament par un biosimilaire sans autorisation.

Si vous êtes curieux de savoir si vous pouvez changer de médicament, mais qu'on ne vous l'a pas demandé, parlez-en à votre équipe de soins de santé.

Si vous avez changé de médicament, votre fournisseur de soins de santé vous parlera du biosimilaire. Il vous parlera de votre injection ou de votre perfusion, y compris de la manière et du lieu où elle est administrée. Il se peut également que vous puissiez vous inscrire à un programme de soutien aux patients qui pourrait vous fournir de l'aide pour prendre rendez-vous dans une clinique, une aide financière, une couverture par un tiers et d'autres formes de soutien.

Discutez avec votre équipe médicale de la possibilité d'effectuer la transition

Si le gouvernement ou votre régime d'assurance-médicaments met en place une politique de transition, il est possible que le médicament biologique de référence le plus coûteux ne soit plus pris en charge. Dans un tel cas, vous devrez peut-être payer le médicament biologique de référence si vous ne souhaitez pas passer au biosimilaire. Si votre médicament est administré à l'hôpital (par exemple, dans un centre de cancérologie), il se peut que l'hôpital ait retiré le médicament biologique de référence de sa liste de médicaments autorisés à être prescrits. Veuillez discuter de ces questions avec votre équipe médicale afin de trouver une solution qui vous convient.

Pour en savoir plus sur les biosimilaires

Votre médecin, votre infirmière ou votre pharmacien peuvent répondre à toutes les questions que vous vous posez au sujet de la transition d'un médicament biologique de référence vers un biosimilaire. L'objectif est de s'assurer que vous êtes à l'aise avec cette transition.

Vous trouverez plusieurs brochures sur les médicaments biologiques et les biosimilaires ici :

<https://www.cancercareontario.ca/fr/node/73271>

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/produits-biologiques-radiopharmaceutiques-therapies-genetiques/information-demandes-presentations/lignes-directrices/fiche-renseignements-biosimilaires.html>